Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260710-D69_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 10 JUILLET 2026

Date de convocation : 06 juillet 2026
Nombre de conseillers e*n exercice :* 23 *Présents : 16* *Votants :* 20

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 10 juillet à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :
M. DUTEIL Bruno, Maire

Mme BERREE Brigitte, M. ROUX Etienne, Mme CHOPIN Agnès, M. CLOUET Jean-Yves, Mme LE PLUART-BRILLAND Mathilde, M. BLAIRON Cédric, adjoints

M. JACOB Christophe, M. DUBREIL Denis, Mme MOISAN Marie-Annick, Mme SAMARCQ Marie, M. DESMASURES Ludovic, Mme BLANDIN Aurore, Mme CARISSAN Fanny, Mme FLEURY Samantha, M. TEXIER Chris, conseillers.

EXCUSÉS : M. DEBROIZE Hubert, Mme BERTIN Christine, Mme LECARPENTIER Florence, M. COLLET Mathieu, Mme DUMERAT Emilie

ABSENTS : Mme DUGUE Mélanie, M. BELAN Hugo

Monsieur COLLET Mathieu donne pouvoir à Monsieur ROUX Etienne
Madame LE CARPENTIER Florence donne pouvoir à Madame FLEURY Samantha
Monsieur DEBROIZE HUBERT donne pouvoir à Monsieur BLAIRON Cédric
Madame DUMERAT Emilie donne pouvoir à Madame LE PLUART-BRILLAND Mathilde

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : CHOPIN Agnès ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°69/2026
Environnement – Désignation de référents communaux pour la surveillance et la gestion des espèces à enjeux sur la santé humaine

La présence croissante d'espèces à risques sanitaires, telles que le frelon asiatique, le moustique tigre et certaines espèces végétales invasives, constitue une menace pour la santé publique, la biodiversité et les activités humaines. Leur surveillance et leur gestion nécessitent une organisation coordonnée entre Montfort Communauté, ses communes membres et les organismes compétents.

La désignation de référents communaux permettra d'assurer une vigilance renforcée, une meilleure circulation de l'information et une réactivité accrue sur le terrain. Cette structuration est indispensable pour prévenir les risques, accompagner les habitants et mettre en œuvre les actions recommandées.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260710-D69_2026-DE

Il est proposé au conseil municipal de désigner un référent élu, chargé du pilotage politique et de la coordination avec l'EPCI et un référent technique, chargé du suivi opérationnel sur le terrain.

Les référents auront pour mission :

- D'assurer la vigilance et la remontée d'informations concernant : le frelon asiatique, le moustique tigre, les espèces végétales à enjeux sanitaire (ambroisie, datura etc.)
- De relayer les campagnes de prévention et communication
- De participer aux actions de formation proposées par l'EPCI
- De coordonner les interventions techniques nécessaires sur le territoire communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 20 pour)

- ***NOMME*** Monsieur COLLET Mathieu, référent élu de la commune
- ***NOMME*** Monsieur BOUGET Stéphane, référent technique de la commune

Pour extrait conforme, le 10 juillet 2026,

Le Maire,
Bruno DUTEIL

La Secrétaire de séance
Agnès CHOPIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.